

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190228-08

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE (procuration à Alain JUVENTIN), Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL

OBJET : Motion contre le projet de suppression de la « taxe pylône »

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2019 le gouvernement a fait part de sa volonté de supprimer certaines taxes en vigueur dans notre pays, dites « petites taxes ».

En effet, on dénombrerait en France environ 200 taxes rapportant chacune moins de 150 millions d'euros par an. Si cet effort de simplification est louable, l'impact de leur suppression doit être précisément étudié et le manque à gagner pour les institutions percevant ces recettes pris en compte.

C'est le cas notamment pour « l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant des lignes électriques », codifiée à l'article 1519 A du code général des impôts, perçue par certaines communes.

Sa suppression avait été envisagée dès 2019, mais face aux réactions des élus locaux cette décision a été ajournée.

Or, cette imposition génère chaque année 261 millions d'euros pour les communes concernées.

Aussi, le Conseil municipal demande que l'État renonce à la suppression de cette taxe.

| Sens du vote | |
|---------------------------------|----|
| Conseillers-ères présent-e-s | 11 |
| Conseillers-ères représenté-e-s | 3 |
| Ayant voté pour | 14 |
| Ayant voté contre | 0 |
| S'étant abstenu-e-s | 0 |

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 5 mars 2019

Le maire